

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240610-DEC2024-063-DE Date de télétransmission : 10/06/2024 Date de réception préfecture : 10/06/2024
--

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-063

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention de partenariat pour la réalisation d'un Projet de Léonard entre l'entreprise Hnv CAD, l'ECAM et la CCPA

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 5 juin 2024, sur le projet de convention d'étude tripartite entre l'entreprise Hnv CAD, l'ECAM et la CCPA ;

VU le projet présenté ci-après :

L'entreprise Hnv CAD, située à Le Montellier et dirigée par M. JOLIVET, propose du service en bureau d'études pour la mise en œuvre de machines spéciales. Elle intervient dans différents secteurs d'activités : Industries chimiques et médicales, tertiaires (entretiens voiries, vélo électrique libre-service), ferroviaire (outil gestion de la végétation) et agricole (pulvérisation, outil d'aide par GPS).

M. JOLIVET a constaté que les technologies actuelles de l'IA permettent de discriminer ou non le besoin d'application d'un produit phytosanitaire comme un désherbant, mais aucune solution commerciale ne permet de le pulvériser physiquement aussi précisément que la technologie d'analyse des végétaux le permet.

Face à ce constat, M. JOLIVET a décidé de développer un système hydraulique de dosage de produits phytosanitaires efficace et précis, à l'aide d'un système « plug and play » sur le matériel existant, qui permettrait de diminuer l'impact écologique et économique de la pulvérisation agricole chimique.

.../...

Au regard de ses besoins, la CCPA lui a proposé d'être accompagné par l'ECAM dans le cadre d'un projet Léonard. Les étudiants réaliseront une étude portant sur l'étude des brevets existants, les solutions concurrentes et des innovations à venir. Ils réaliseront pour le compte de l'entreprise un cahier de charges fonctionnel et un cahier des charges marketing.

Le coût pour l'entreprise est de 1200 euros HT.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société Hnv CAD dans son projet de recherche et développement avec l'ECAM LaSalle pour un montant de 1 200 € HT maximum.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 juin 2024

Publiée le **10 JUIN 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 10 juin 2024.

Le Vice-président
de la Communauté de communes,

Daniel FABRE

